

FAITS DIVERS.

Le château et le parc de Bercy viennent, dit le Constitutionnel, d'être vendus par la famille Nicoïaï, partie à la compagnie du chemin de fer de Lyon et partie à une compagnie de spéculateurs, moyennant la somme de 10,500,000 fr., plus 50,000 fr. d'épingles pour les serviteurs et employé du château.

Antérieurement, M. de Nicolai avait déjà cédé trois parcs du parc pour un prix d'environ 3 millions de fr., savoir : à la commune de Bercy, à la compagnie du chemin de fer de Lyon, et au ministère de la guerre pour l'enceinte continue.

Le parc et le château de Bercy avaient été achetés 1,800,000 fr. au commencement de ce siècle. On peut juger par ce fait combien les propriétés immobilières situées dans le voisinage de Paris ont augmenté de valeur depuis cinquante ans.

Toute la partie basse du parc qui a plus d'un kilomètre de longueur sur la rive droite de la Seine, va, dit-on, être convertie en superbes entrepôts particuliers pour remplacer ceux de Bercy.

Un magnifique pont sera construit par la rive, de sorte que peut-être l'ancien pont de Bercy sera supprimé.

On a publié à Paris quarante journaux illustrés à bon marché, dix-neuf à 5 c. et vingt-et-un à 10 c.

Ces journaux se vendent ensemble à 771,00 exemplaires par semaine ; 4,092,000 exemplaires par an. Le tirage, qui dépasse d'un peu plus d'un quart la vente, s'élève annuellement à 53,400,000 exemplaires, consommant 53,400 rames de papier à 16 fr. la rame en moyenne. La dépense en papier est donc annuellement de 854,400 fr. Le tirage est de 5 fr. par rame, soit 267,000 fr. au. La composition s'élève à 315,000 francs par an. Chaque journal illustré a en moyenne, par numéro, à payer 70 fr. de dessins, 130 fr. de gravures, et 100 fr. de rédaction à 4 fr. la colonne, 7 fr. 50 pour le bois des gravures, 16 fr. 50 pour le clichage. Ajoutez le brochage, les frais généraux, etc. multipliez le tout par le nombre de numéros à deux fois par semaine, par le nombre des journaux illustrés à bon marché, et vous verrez à quel chiffre énorme on arrive.

Comment couvrir ces frais si ce n'est au moyen d'un tirage énorme ? A 50,000 exemplaires, un journal illustré à cinq centimes ne gagne rien, il couvre ses frais ; au-dessous, il perd ; au-dessus, il gagne. Un journal illustré vendu à 100,000 exemplaires rapporte 100,000 francs par an. Le Journal du Dimanche rapporte 130,000 fr. à son propriétaire. Celui de ces petits journaux qui, en ce moment, gagne sur ses devanciers et prendra inmanquablement la corde, c'est celui qui a pour titre : Les bons Romains, et qui, au lieu de donner de la littérature au rabais, les œuvres des écrivains littéraires, sachant à peine l'orthographe, publie les chefs-d'œuvre des grands écrivains actuels, de Victor Hugo, de Lamartine, de George Sand, d'Alexandre Dumas, d'Alphonse Karr, etc. Le peuple, pour qui sont faites ces publications à bon marché, prouve ainsi qu'il a plus de goût qu'on ne lui en soupçonnait. Le bon marché le décide souvent, mais le mérite de l'œuvre le séduit, l'attire et lui fait dédaigner les rapetues dont il se contentait avant d'avoir goûté aux conceptions vivifiantes des maîtres.

M^{lle} A..., de la Comédie-Française, connue par son excentricité, avait un singe qu'elle aimait comme elle peut aimer un bijou de prix. Ce singe, un ouistiti, était de la plus petite espèce. Raconter les soins dont on l'entourait, dire ce qu'il mangeait de sucre et de biscuits, ce serait entreprendre un travail énorme. — Nika, ce qui veut dire brillant, je crois, avait tous les soins de M^{lle} A... On lui avait fait faire une pelisse, et au moindre froid on faisait du feu dans sa chambre !

Eh bien ! jeudi dernier, M^{lle} A... avait réuni à un dîner d'annexes des camarades, des hommes de lettres, des peintres et quelques-unes de ces personnes qui aiment à se trouver avec des artistes.

De qui pouvait-on causer dans le salon en attendant le dîner ? De Nika.

Causer de lui, c'était demander à le voir ; demander à le voir, c'était enfin faire sa cour à la maîtresse de la maison. M^{lle} A... le comprit. Elle sonna.

Le domestique vint, pâle, défait, consterné... Le singe avait disparu depuis plusieurs heures. Que l'on juge de l'effroi de M^{lle} A...

On le chercha, comme les émigrants cherchent de l'or en Californie, comme Beaudelaire cherche une rime ignorée, comme Mousset cherche un mets nouveau.

Mais ce fut en vain : Nika était introuvable. L'heure s'avancait.

M^{lle} A... comprit qu'il ne fallait pas prolonger plus longtemps cette scène, et l'on se mit à table.

Mais chacun était triste. Comment se tirer d'une pareille situation ? Comment rendre à une jeune femme la joie qu'elle a perdue ?

M^{lle} A... a gardé les vieilles coutumes. Elle sort elle-même les invités et ne veut pas les abandonner aux soins d'un chef d'office.

Après avoir poussé un soupir, elle plongea la louche dans la soupière de vermeil... Puis elle poussa un cri... Ce n'était pas du potage qu'elle avait pris, c'était un corps noirâtre, échaudé, triste à voir, et ce corps, c'était celui de Nika !

La gourmandise avait fait la perte de l'ouistiti. Il était allé dans la cuisine, la marmite était découverte. Une carotte appétissante planait à la surface de l'eau... Nika s'était penché pour saisir le légume tentateur, il avait perdu l'équilibre et... il était tombé dans le gouffre.

Les sièges, comme les hommes, sont victimes de leurs passions !

— Si pour la plupart les jeunes conscrits acceptent gaiement le sort que leur a fait le tirage, il en est quelques-uns qui ne reculent devant aucune tentative pour essayer de se faire réformer. C'est ainsi que mardi dernier, à ce que rapporte l'Union de la Sarthe, à l'Hôtel-de-Ville du Mans, un de ces jeunes gens ne craignit pas de se présenter au conseil de révision sous l'aspect d'un véritable sauvage. « Il était tatoué du haut jusqu'en bas », dit ce journal. « Tout son corps était couvert de petits ronds, de même disposition, les uns tachés. Il prétendit que c'était une maladie à laquelle il était sujet ; cela s'en va, dit-on, ne ça venait. M. le préfet, goûtant peu cette explication, lui dit qu'il allait le faire arrêter s'il ne faisait connaître à l'instant la personne qui l'avait mis en cet état. Le conscrit, parfaitement apaisé, du reste, au service, finit par déclarer, après quel que hésitation, qu'il s'était adressé à un affranchisseur d'Assé-le-Riboul, nommé P..., qui, moyennant une somme de 1,000 francs payable en cas de réussite, avait exécuté sur son corps ce joli petit travail. Procès-verbal a été dressé, séance tenante, contre l'affranchisseur.

— On lit dans le Mémorial des Pyrénées : « Un accident affreux est arrivé samedi soir, vers huit heures un quart, aux abords de l'église Saint-Jacques, à Pau. M^{lle} G..., fille du général de G..., qui habite Léron, près Pau, se trouvait dans une petite voiture dite Victoria, conduite par un jeune cocher, quand, arrivé vers le milieu de la rue Bernadotte, le cheval, d'ordinaire très-maniable, a pris le mors aux dents, effrayé par un tas de vieux papiers de tapis-eras déposé dans la rue.

« Une femme et un enfant qui se trouvaient à côté de la voiture ont été renversés d'abord, mais sans blessures graves. Un peu plus loin, devant le presbytère, M^{lle} G..., fille d'un conseiller de préfecture en retraite, se trouvait sur le trottoir ; la voiture arrive sur elle comme la foudre, la blesse horriblement à la tête, lui casse une cuisse et couvre son corps de contusions.

« Arrivé au tournant rapide de la place Saint-Jacques, le cocher fit un effort pour jeter son cheval contre le coin de la rue des Cordeliers, seul espoir de salut. Mais l'animal évite l'encoignure, engage une des roues de la voiture sur le trottoir de droite, rue des Cordeliers, et balaie tout ce qui se trouve sur son passage.

« Deux caisses de cristaux et de porcelaines, que M^{lle} Cazassus était en train de déballer, sont endommagées ; cette dame est blessée ainsi qu'une ouvrière qui l'aidait ; quelques pas plus loin la voiture passe sur un jeune enfant et lui fracture une cuisse ; un peu plus loin encore, une pauvre vieille femme était venue s'asseoir sur le trottoir pour respirer le frais ; elle est atteinte et comme broyée par la voiture ; elle est morte peu de temps après.

« Il est impossible de dire combien de malheurs auraient pu encore arriver si un militaire du 68^e, qui se trouva la par hasa d, ne se fût jeté courageusement à la tête du cheval, et aidé par M. Laborde fils, cordonnier, ne fût parvenu à l'arrêter.

« M^{lle} de G... avait gardé, pendant cette épouvantable épreuve, un admirable sang-froid qui lui avait permis de résister à la fatale tentation de s'élançer de la voiture ; mais aussitôt celle-ci arrêtée, on dut la faire descendre chez M. Rullier, forgeron, où elle éprouva une terrible attaque de nerf. Les soins les plus expressés lui furent prodigués dans cette maison : elle voulut se lever, que temps après à Léron, auprès de son père.

« Les blessures de M^{lle} G... sont très-dangereuses ; elle a supporté avec une résignation admirable la réduction de la fracture.

M. le général de G... s'est empressé de venir le lendemain à Pau rendre visite aux familles des différentes victimes de l'accident causé par sa voiture, et leur donner l'assurance de son désir de réparer, autant qu'il est en lui, le tort qui leur a été occasionné par ce malheureux événement.

— Un déplorable accident est arrivé avant-hier matin sur le Rhône, près du pont de la Guilloière, à Lyon.

Une légère embarcation, montée par trois jeunes gens peu expérimentés dans l'art de la navigation, descendant le Rhône, lorsque, ayant donné contre le fil de fer conducteur des travaux du quai, l'impulsion qu'elle reçut de ce choc l'a fait chavirer, ainsi que ceux qui la montaient.

Deux des malheureux naufragés, ne sachant pas nager, ont reparu, en faisant des signes de détresse, à la surface de l'eau, mais entraînés par le courant, très-fort en cet endroit, ils ont disparu au moment où plusieurs barques, venant tardivement de différentes directions, volaient à leur secours.

Quant au troisième naufragé, bien que ne sachant pas nager parfaitement, il a pu, en se débattant, se maintenir à la surface de l'eau et se cramponner à la barque renversée qui s'en allait à la dérive.

Un pêcheur a pu parvenir jusqu'à lui et le faire entrer, en le saisissant par les cheveux, dans son bateau, au moment où ses mains crispées lâchaient la fatale barque, son unique espoir de salut.

De nombreux applaudissements, ajoute le Salut public, ont accueilli cet acte de sauvetage fait en présence d'une foule immense.

— On lit dans l'Indépendant de Saintes : « On parle beaucoup, depuis quelque temps, dans notre ville, d'une division nouvelle de la France en cent départements, en y comprenant les trois nouvellement annexés, et qui sont formés de Nice et de la Savoie. Par suite de ce projet, Saintes deviendrait le chef-lieu d'un département qui serait composé des arrondissements de Saintes, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Jonzac, Blaye et le canton de Royan. La population serait d'environ 400,000 âmes.

« Il y aurait donc un département de l'Aunis, chef-lieu La Rochelle, avec Rochefort, Marennes, les îles et quelques portions de la Vendée. Nous ignorons la source de tous ces bruits, et nous ne leur donnons pas plus d'importance qu'ils ne méritent. »

— On lit dans le Ménestrel : « Une décision fort importante, musicalement parlant, vient d'être prise en Russie : S. M. l'empereur a décidé que, le 1^{er} septembre prochain, l'orchestre des théâtres impériaux serait mis au diapason adopté par la commission française. Une somme de 45,000 fr. est donnée en indemnité aux artistes pour les substitutions d'instruments nécessités par cette mesure. En France, nous sommes moins avancés sous le rapport de l'indemnité, qui n'est pas encore complètement fixée ; mais, en revanche, l'orchestre de l'Opéra fonctionne déjà d'après le diapason rectifié. »

BANQUE DE FRANCE.

SOUSCRIPTION aux Obligations des Chemins de fer des Ardennes, du Dauphiné, de l'Est, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, du Midi, d'Orléans et de l'Ouest.

La Banque de France ouvre une souscription pour le compte du syndicat des Compagnies de chemins de fer, aux conditions qui vont être indiquées, pour le placement des Obligations faisant l'objet ci-après :

Table with columns: COMPAGNIES, NOMBRE d'obligations, JOUISSANCE, PRIX d'ÉMISSION, ÉPOQUES DE PAIEMENT. Rows include Orléans, Paris à Lyon et à la Méditerranée, Est, Midi, Orléans, Ardennes, Dauphiné.

Ces Obligations produisent un intérêt annuel de 15 fr. et sont remboursables à 500 fr. par tirages annuels.

La souscription sera ouverte, du lundi 25 juin 1860 au lundi 2 juillet, à quatre heures de relevée, y compris le dimanche 1^{er} juillet.

Elle sera reçue à la Banque de France et dans ses succursales, ainsi que dans les Recettes générales et particulières des départements.

Il sera versé immédiatement à titre de garantie, par chaque Obligation souscrite, la somme de 25 francs ; le rérépissé qui en sera délivré sera échangé, à partir du lundi 23 juillet, contre un certificat indiquant la quantité alléguée à chaque souscription et portant quittance du premier terme au versement duquel ladite garantie sera appliquée.

Si le montant des souscriptions, pour chacune des Compagnies, dépasse celui de l'émission, lesdites souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Le paiement des obligations aura lieu en trois termes : le premier, du 23 au 31 juillet ; le deuxième, du 1^{er} au 15 octobre 1860, et le troisième du 1^{er} au 15 janvier 1861.

En cas de retard de paiement d'un terme, le débiteur sera passible des intérêts à raison de 5 0/0 par an à partir de l'échéance de ce terme, sans qu'il soit besoin d'avis préalable.

A défaut de paiement d'un terme échu, dans le délai de quinze jours, à partir du jour de l'échéance, le montant du certificat sera exigible en totalité, et la vente pourra en être effectuée aux risques du souscripteur.

Les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté de se libérer des termes restant dus, en y joignant bonification d'intérêt à raison de 3 1/2 0/0 l'an.

Le Gouverneur de la Banque de France, Comte CH. DE GERMINY.

1860) Pour tous les articles non signés, J. Rebox.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Rue Neuve-du-Fontenoy.

DIMANCHE 8 JUILLET 1860.

Début de la troupe sous la direction de M. VALINCOURT, Directeur privilégié de M. le Ministre d'Etat.

- 1. LE VIEUX CAPORAL, drame en 3 actes. (Création de Frédéric Lemaître.)
2. LA NIAISE DE SAINT-FLOUR, vaudeville en un acte (du théâtre du Gymnase).

AU RÉPERTOIRE :

Le Duc Job. — Le Roman d'un jeune homme pauvre. — Bataille de dames. — Adrienne Lecouvreur. — Mademoiselle de Richelieu. — Le Chevalier de Saint-Georges. — Le Gentilhomme des montagnes. — Les Pirates de la Savanne. — La Closerie des Genets. — Kean. — Marie Tudor. — La Jeunesse des Mousquetaires. — La belle Gabrielle. — Passé minuit. — Un Monsieur qui ne veut pas s'en aller. — 99 Moutons. — Le Bal du grand monde. — Drinn, drinn, etc., etc.

BOUGIES de l'ÉTOILE

Les personnes qui désirent faire leur provision de bougies, pour l'hiver, sont priées de remettre leurs commandes chez M. ISIDORE FACQUES, coiffeur, contour de l'Eglise-Saint-Martin, à Roubaix.

Le prix des bougies, à dater de ce jour jusqu'au 15 mars prochain, sera de 1 fr. 60 c. le demi-kilo. 1963

Avis important.

GRAND DÉBALLAGE

DE STÉRÉOSCOPES

VUES STÉRÉOSCOPIQUES

Rue S-Georges, 36, Roubaix.

CLOTURE DE LA VENTE

IRRÉVOCABLEMENT

LE VENDREDI SOIR, 6 JUILLET

Bon marché incomparable. — Vente à 10 0/0 au-dessous du prix des tarifs des éditeurs. N. B. On vient de recevoir 2,000 vues et sujets nouveaux, en tous genres, qui sont mis en vente dès aujourd'hui. OPTIQUE et articles de bureau et de Paris. (1983)

MARTEAUX

servant à tailler les pierres à usage de meunerie.

AUGUSTE LEFEBVRE

SERRURIER

RUE DE LA BRASSERIE

près le Moulin-Fournier

A ROUBAIX

Des attestations nombreuses prouvent les avantages que procure l'emploi du nouveau genre de marteau dont le sieur Auguste LEFEBVRE est l'inventeur.

Parmi les causes qui expliquent le succès obtenu par l'inventeur, il en est une des plus remarquables : c'est la facilité de tailler ces marteaux longs et fins qui ne cassent jamais.

Les marteaux dont la meunerie se servait jusqu'aujourd'hui n'ont jamais offert cet avantage qui est généralement apprécié.

PRIX MODÉRÉS.

Toute garantie sera donnée aux acheteurs. (1966)

MAISON

FLIPO-MEURISSE

rue de la Fosse-aux-Chênes, 30

ROUBAIX.

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS

& DE MIROITERIE.

Grand assortiment de PAPIERS depuis 20 c jusqu'à 20 fr. le rouleau. BORDURE à 1 fr. le rouleau pour les petits papiers. GLACES ÉTAMÉES de toutes dimensions, à 40 pour 100 de rabais, à cause de la baisse sur-venue en manufacture.

PETITS MIROIRS encadrés, prix modérés.

BAGUETTES en or et en bois, pour tentures.

MOULURES en or et en bois, pour cadres. (1944)